

Réf: Dossier 461733

Avis de constitution

SOCIETE « KRAKE AGRI »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE CHATEAU, Lot 3720,
Ilot 372

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/11/2025, et enregistrés au CEPICI le 04/11/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KRAKE AGRI »

Objet : LE Commerce, l'importation et la distribution de produits chimiques, de produits phytosanitaires, les semences, les engrais, les appareils de traitement et les matériels de protection individuelle concernant les produits chimiques. .Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE CHATEAU, Lot 3720,
Ilot 372

Dirigeant(s) M KOUAKOU RAOUL KOFFI ERIC (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11733 du 20/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°72040/GTCA/RC/2025 du 20/11/2025

